

ITALIEN

ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Coefficient de l'épreuve : 2

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : texte

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Lors des examens oraux de la session 2018, le jury d'italien a auditionné un seul candidat, comme les années passées.

Le texte proposé cette année était extrait du quotidien *Il Sole 24 Ore* d'avril 2018. L'article portait sur l'installation, à Venise, de « tornelli » destinés à réguler l'arrivée des touristes, faisant de cette ville un laboratoire expérimental de la gestion des flux en une ère de concentration des migrations touristiques et de fragilisation du patrimoine naturel et urbain. La photographie qui accompagnait l'article ainsi que la note de glossaire introduite par le jury permettaient d'éviter toute équivoque sur ce que sont ces « tornelli » ; d'autant que le sujet a été largement abordé dans la presse italienne et internationale au moment de la mise en place de la mesure.

L'enjeu était d'analyser les motivations de la mesure prise par le maire récemment élu, ses conséquences immédiates et envisagées. L'article était suffisamment neutre pour éviter les interprétations univoques et orientées, et permettre au candidat, plutôt que de se lancer dans des propositions personnelles de résolution du problème soulevé, d'analyser la situation et de l'inscrire dans une réflexion plus globale qui pouvait, en l'occurrence, se déployer de manière assez ouverte sur plusieurs fronts : enjeux liés à l'héritage historique spécifique de Venise et à son exploitation touristique ; politiques touristiques municipales et nationales ; dialectique entre le tourisme de masse et le tourisme « di scelta » ; relations de la population résidente locale à la population touristique ; ou encore conséquences écologiques du tourisme.

Le candidat s'est exprimé avec clarté, présentant d'abord le texte, puis exposant sa problématique et son plan qui lui ont permis de cerner dans l'ensemble les enjeux du texte (motivations de la mesure de la municipalité, conséquences envisagées, critiques et problèmes soulevés). La prise en compte des conséquences symboliques d'une telle mesure a été notamment appréciée par le jury. L'analyse proposée était cependant desservie par de nombreuses approximations linguistiques (**dobbiamo interessarsi, *rippresentano...*) et par une prononciation souvent incertaine, en particulier des accents toniques (**citta, *follà, *liberta...*). Le candidat aurait par ailleurs gagné à mieux mettre en perspective les questions

soulevées par l'article à la lumière d'éléments de culture générale au sens large, italienne mais pas seulement ; ainsi qu'à profiter davantage des questions du jury, qui l'invitait à prendre en compte l'inscription de la mesure des « tornelli » dans les politiques nationales italiennes voire internationales de gestion du tourisme de masse, leurs conséquences sociales, économiques, écologiques, etc.

Rappelons à ce propos que l'échange avec le jury qui fait suite au commentaire est l'occasion d'un véritable approfondissement de la réflexion. Les questions visent à déployer ces possibles, à partir des remarques formulées au cours de l'exposé. Ce dernier temps de l'épreuve acte un renversement dont il convient que les candidats prennent bien la mesure : ils sont désormais en situation d'écoute, et cette écoute doit déterminer leurs réponses au jury.